

- PARTIE 1-

ARMEMENT DES TIREURS

Chapitre 1

CARACTERISTIQUES COMMUNES A TOUTES LES ARMES

m1.1 1.1. Principes fondamentaux

- m1.1.1** **m.1** 1) Il existe trois types d'armes : le fleuret, l'épée et le sabre.
- m1.1.2** 2) Toutes les armes sont autorisées, à la seule condition d'être conformes à ce règlement et aux normes de sécurité ci-annexées.
- m1.1.3** 3) L'arme est constituée de façon à ne pouvoir normalement blesser ni le tireur, ni son adversaire.
- m1.1.4** 4) Tout travail de correction d'une lame entre la coquille et le bouton par meulage, limage ou autre méthode est interdit.
- m1.1.5** 5) Il est interdit d'aiguiser la ou les arêtes de la pointe.

m1.2 1.2. Description générale

- m.2** Toute arme est composée des parties suivantes :
- m1.2.1** 1) Une **lame** d'acier flexible, terminée à son extrémité avant par un **bouton** et à son extrémité arrière par la **soie** (celle-ci incluse dans la poignée lorsque l'arme est montée).
- m1.2.2.** 2) Une **poignée**, dans laquelle la soie est fixée par un **écrou de serrage** ou de toute autre façon, et qui permet à la main du tireur de tenir l'arme. Elle peut être constituée d'une ou de plusieurs pièces; dans ce dernier cas, elle se décompose en **fusée** (que la main tient normalement) et **pommeau** (partie arrière de la poignée serrant la fusée sur la soie).
- m1.2.3** 3) Une **coquille** métallique, fixée - la partie convexe vers l'avant - entre la lame et la poignée, et qui sert à protéger la main tenant l'arme. La coquille peut contenir un **rembourrage** (Cf. m5.1.2) pour amortir les chocs ; elle contiendra, en outre, une **prise de courant** pour y adapter le **fil de corps**.

m1.3 1.3. Dimensions (Cf. Chapitres 2 Fleuret, 3 Epée et 4 Sabre)

- m1.3.1** **m.3** 1) Chaque arme a sa forme et ses mesures propres.
- m1.3.2** 2) La **longueur de la lame comprend** le bouton, ainsi que toute pièce ajoutée devant la convexité de la coquille, qu'elle soit fixée ou non à celle-ci.
- m.1.3.3** 3) La **longueur totale de l'arme** et celle de ses différentes parties, correspondent aux distances qui séparent les plans parallèles entre eux et perpendiculaires à l'axe de la lame; ces plans sont situés :
- m1.3.3.a** a) à l'extrémité avant de l'arme ;
- m1.3.3.b** b) au point où la lame sort de la surface avant et convexe de la coquille ;
- m1.3.3.c** c) à l'arrière de ladite coquille ;
- m1.3.3.d** d) entre la fusée et le pommeau ;
- m1.3.3.e** e) à l'extrémité de la poignée.
- m1.3.4** 4) La longueur totale de l'arme est la distance entre les plans a) et e) ; la longueur de la lame, celle entre a) et b) ; la longueur de la poignée, celle entre b) et e) et la profondeur de la coquille, celle entre b) et c).
- m1.3.5** 5) La longueur maximum totale de l'arme est inférieure aux plus grandes longueurs permises de la lame et de la poignée additionnées, ces deux dernières longueurs devant, par conséquent, se compenser pour former la longueur totale de l'arme.
- m1.3.6** 6) Pour mesurer, soit la longueur totale de l'arme, soit celle de la lame, il faut que cette dernière ne présente pas de courbure ; pendant le mesurage, elle sera donc maintenue à plat sur une surface plane.
- m1.3.7** 7) Entre les plans d) et e) ne peuvent se trouver que le pommeau ou l'écrou de serrage.

m1.4 1.4. Poignée

- m1.4.1** **m.4** 1) Au fleuret et à l'épée, la longueur maximum de la poignée est de 20 cm entre les plans b) et e) et de 18 cm entre les plans b) et d). Au sabre, la longueur maximum de la poignée est de 17 cm (Cf. dessins).
- m1.4.2** 2) La poignée doit passer par le gabarit où passe la coquille. Elle est constituée de façon à ne pouvoir, normalement, blesser ni le tireur ni son adversaire.
- m1.4.3** 3) Tout système de poignée est autorisé pourvu qu'il satisfasse au Règlement qui a pour but de mettre sur pied d'égalité les divers types d'armes. Toutefois à l'épée, les poignées orthopédiques métalliques ou autre ne peuvent être recouvertes de peau ou matière quelconque permettant de dissimuler des fils ou des boutons.
- m1.4.4** 4) La poignée ne peut comporter aucun dispositif qui favorise l'usage de l'arme comme arme de jet.
- m1.4.5** 5) La poignée ne peut comporter aucun dispositif qui puisse accroître d'une façon quelconque la protection que la coquille procure à la main ou au poignet du tireur ; le quillon ou la fiche électrique dépassant la coquille est formellement interdit.
- m1.4.6** 6) Si la poignée (ou le gant) comprend un dispositif ou une attache ou une forme spéciale (orthopédique) qui fixe la main sur la poignée, la poignée doit satisfaire aux deux conditions suivantes:
- m1.4.6.a** a) déterminer et fixer un seul emplacement de la main sur la poignée ;
- m1.4.6.b** b) lorsque la main occupe sur la poignée ce seul emplacement, l'extrémité du pouce, complètement allongé, ne peut être à une distance de plus de 2 cm de la face intérieure de la coquille.

m1.5 1.5. Coquille (Cf. m2.4, m3.4, m4.4)

- m1.5.1** 1) La face convexe de la coquille, de surface lisse et peu brillante, a une forme telle qu'elle ne puisse arrêter ni retenir la pointe de l'arme adverse. Les bords ne peuvent en être relevés.
- m1.5.2** 2) A l'intérieur de la coquille :
- m1.5.2.a** a) Doit se trouver, obligatoirement, un coussin suffisamment large pour protéger les fils électriques des doigts du tireur.
- m1.5.2.b** b) Le rembourrage de la face interne de la coquille doit avoir une épaisseur inférieure à 2 cm et être disposé de façon à ne pas augmenter la protection que la coquille donne à la main.
- m1.5.2.c** c) La disposition des organes de connexion doit être telle qu'il soit impossible au tireur de provoquer des ruptures ou des contacts au cours du combat.
- m1.5.2.d** d) Au fleuret, le fil sera protégé par une gaine isolante.
- m1.5.2.e** e) A l'épée, les deux fils seront protégés par deux gaines isolantes, une pour chaque fil.
- m1.5.2.f** f) Le fil et la gaine isolante arriveront à proximité immédiate de la borne fixe.
- m1.5.2.g** g) En aucun cas, les fils non isolés ne peuvent dépasser les bornes (Cf. m6.4.4, m7.2.6).
- m1.5.3** 3) A l'intérieur de la coquille, le système de branchement est libre, pourvu qu'il satisfasse aux conditions suivantes :
- m1.5.3.a** a) il doit être facile à défaire et à remettre ;
- m1.5.3.b** b) il doit permettre les vérifications à l'aide d'engins simples, tels qu'un canif ou une pièce de monnaie;
- m1.5.3.c** c) il doit permettre d'appliquer facilement la pointe adverse contre la partie reliée à la masse ;
- m1.5.3.d** d) il doit être muni d'un dispositif de sécurité empêchant le débranchement en cours de combat ;
- m1.5.3.e** e) il doit assurer le contact des conducteurs électriques de façon absolue: une rupture, même momentanée, tant que le branchement reste maintenu, doit être impossible ;
- m1.5.3.f** f) il ne doit pas comporter de pièce permettant d'établir un courant électrique entre les bornes.
- m1.5.4** 4) Les résistances ohmiques à respecter pour le fleuret et l'épée sont de 2 ohms maximum.
- m1.5.5** 5) Les personnes qui veulent monter des armes électriques, sans posséder les moyens de procéder à des vérifications électriques, sont avisées que les limites de résistance des circuits indiquées pour chaque arme sont choisies de façon à ce que tout monteur qui appliquera un minimum d'attention à son travail réussira à les tenir. Il leur est recommandé :
- m1.5.5.a** a) de bien désoxyder la surface externe de la coquille et les surfaces de contact à l'intérieur de celle-ci ;
- m1.5.5.b** b) de ne pas abîmer l'isolation des fils, notamment aux endroits où ils passent par les rainures creusées dans la lame au bouton et à la coquille ;
- m1.5.5.c** c) d'éviter les entassements de colle dans les rainures de la lame.

Chapitre 2

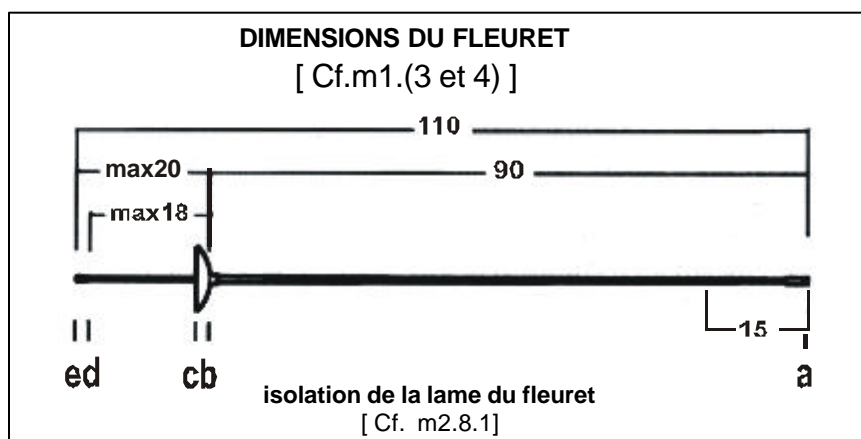
FLEURET

m2.1 2.1. Poids

m.6 Le poids total du fleuret prêt à être utilisé est inférieur à 500 grammes.

m2.2 2.2. Longueur

m.7 La longueur totale maximum du fleuret est de 110 cm.



m2.3 2.3. Lame

m2.3.1 m.8 1) La lame est à section quadrangulaire ou rectangulaire et doit être éalisée en acier selon les normes de sécurité annexées au Règlement.

m2.3.2 2) Les arêtes seront adoucies pour ne pas être coupantes et elles doivent être abattues par un chanfrein réalisé avec un angle de 45 (+ ou - 5) degrés (0,5 + ou - 0,1 mm de chaque côté) pour ne pas être ou devenir coupante.

m2.3.3 3) La lame est montée avec la dimension la plus large placée horizontalement.

m2.3.4 4) La longueur maximum de la lame est de 90 cm (Cf. m1.3.4).

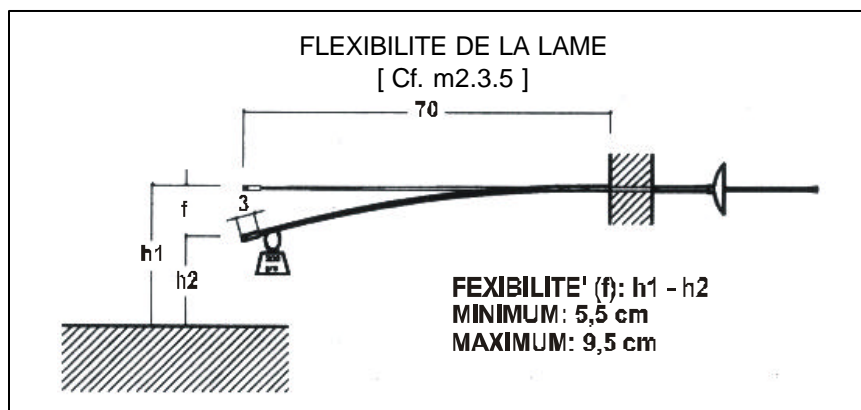
m2.3.5 5) La lame doit présenter une flexibilité correspondante à une flèche de 5.5 cm minimum et 9.5 cm maximum, mesurée dans les conditions suivantes:

m2.3.5.a a) La lame est fixée horizontalement à 70 cm de l'extrémité du bouton.

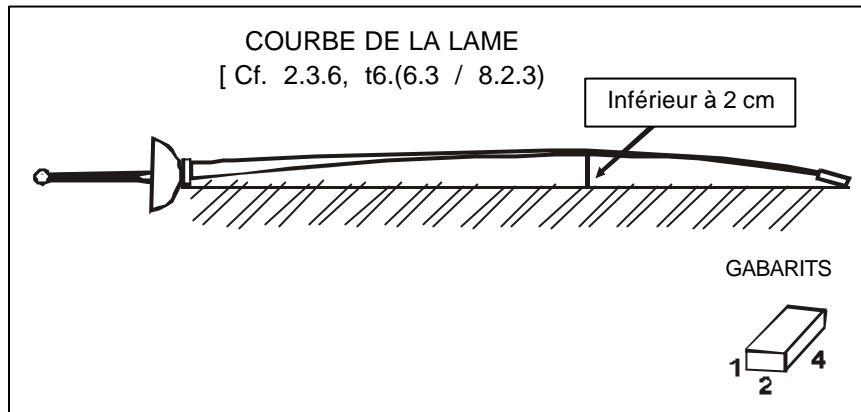
m2.3.5.b b) Un poids de 200 grammes est suspendu à 3 cm de l'extrémité du bouton.

m2.3.5.c c) La flèche est mesurée à l'extrémité du bouton entre la position non chargée et chargée.

m2.3.5.d d) La rainure doit se trouver en dessus.

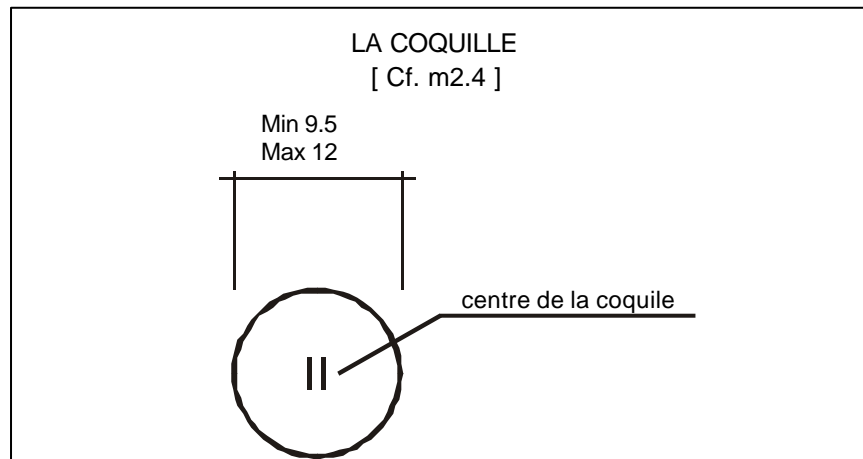


- m2.3.6** 6) La lame est aussi droite que possible : la courbe éventuelle doit être régulière, sensible et continue et la flèche est en tout cas inférieure à 2 cm ; elle n'est admise que dans le sens vertical et doit se trouver proche du centre de la lame.



m2.4 2.4. Coquille (Cf. m1.5)

- m2.4.1** **m.9** 1) La coquille doit pouvoir passer à travers un tube cylindrique droit de 12 cm de diamètre sur 15cm de longueur (gabarit), la lame étant parallèle à l'axe du cylindre.
- m2.4.2** 2) L'excentration est interdite, ce qui veut dire que la lame doit passer par le centre de la coquille. Le diamètre de la coquille doit être compris entre 9,5 cm et 12 cm.



m2.5 2.5. Fil électrique

- m2.5.1** **m.10** 1) Le fleuret porte un seul fil électrique collé dans une rainure creusée le long de la lame et reliant en permanence la pointe d'arrêt à la broche correspondant, dans l'intérieur de la coquille.
- m2.5.2** 2) Au fleuret, le fil sera protégé par une gaine isolante.
- m2.5.3** 3) Le fil et la gaine isolante arriveront à proximité immédiate de la borne fixe.
- m2.5.4** 4) En aucun cas, les fils non isolés ne peuvent dépasser les bornes (Cf. m.29, m.31).

m2.6 2.6. Pointe d'arrêt et bouton

- m2.6.1** **m.11** 1) Le diamètre de la couronne de la pointe d'arrêt est compris entre 5,5 et 7 millimètres ; le diamètre du corps du bouton, y compris l'isolant à l'extérieur, ne peut être inférieur à celui de la pointe d'arrêt de plus de 0,3 millimètres.
- m2.6.1** 2) La pointe d'arrêt est cylindrique. Sa face avant est plate et perpendiculaire à l'axe. Au bord elle présentera soit un arrondi de 0,5 mm de rayon, soit un chanfrein à 45° de 0,5 mm.

- m2.6.3** 3) La pression à exercer sur la pointe d'arrêt, nécessaire pour rompre le contact et déclencher l'appareil signalisateur, doit être supérieure à 500 grammes, c'est-à-dire que ce poids doit être repoussé par le ressort du bouton. Ce poids de 500 grammes fourni par le Comité Organisateur peut avoir une tolérance de + ou - 2 grammes. Exemple : 498 à 502 grammes.
- m2.6.4** 4) La course de la pointe d'arrêt nécessaire pour provoquer le déclenchement de l'appareil signalisateur, course dite "d'allumage", peut être infiniment petite ; la course totale de la pointe d'arrêt est au maximum d'un millimètre.
- m2.6.5** 5) La pointe d'arrêt doit être maintenue dans le bouton au moins en deux points également espacés, ou par un autre système après acceptation par la Commission SEMI.
- m2.6.6** 6) Au repos, la pointe d'arrêt est en contact également avec la masse du fleuret. Lorsqu'il y a touche, ce contact doit se rompre.

m2.7 2.7. Fixation du bouton

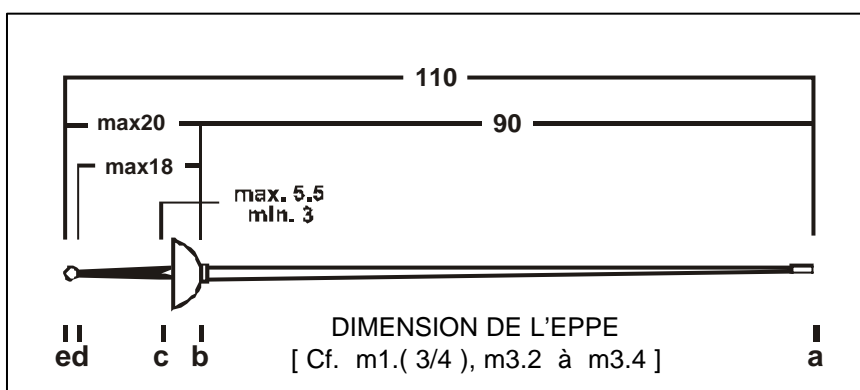
- m.12** Si l'embase du bouton n'est pas d'une seule venue avec la lame, ou ne permet pas de conserver le plat au bout de celle-ci, il doit être fixé par vissage sur le bout de la lame découpée et filetée, en respectant les conditions suivantes :
- m2.7.1** 1) Seule la fixation par métal sur métal est normalement autorisée. Toutefois, la fixation par une matière isolante offrant une grande résistance mécanique pourra être autorisée après acceptation par la Commission SEMI.
- m2.7.2** 2) Toute opération de soudure ou de brasure ou généralement tout chauffage pouvant affecter la trempe de la lame est interdit. Seule est autorisée une soudure en étain très fusible, faite au fer à souder et servant seulement à empêcher le dévissage.
- m2.7.3** 3) Avant le filetage, le bout de la lame ne peut, en aucun endroit, présenter un diamètre inférieur à 3,5 millimètres, et ceci sans aucun garnissage, procédé strictement interdit.
- m2.7.4** 4) Pour une tête de pointe, le filetage aura un diamètre de noyau d'un minimum de 2,7 mm (filet SI 3,5 x 0,60). Le filetage doit être exécuté très serré.
- m2.7.5** 5) La partie de la lame sur laquelle le bouton s'adapte doit avoir une longueur de 7 à 8 mm, entièrement recouverte par le bouton. Il est recommandé de ne fileter que la moitié extrême de cette longueur. Sur l'autre moitié, le bouton présentera une surface lisse de 3,5 mm de diamètre, dans laquelle la partie correspondante de la lame doit entrer avec quelque pression.
- m2.7.6** 6) Pour une tête de pointe en alliage léger, le cas est à soumettre à la Commission SEMI
- m2.7.7** 7) A l'endroit où le fil passe dans le bouton, la largeur de la rainure ne peut excéder 0,5 mm et sa profondeur ne peut excéder 0,6 mm mesurée sur le diamètre du noyau du filetage, de façon à affaiblir le moins possible la section.
- m2.7.8** 8) Seuls les Membres de la Commission SEMI ou le Directoire technique peuvent exiger la vérification des points ci-dessus.

Chapitre 3**EPEE****m3.1 3.1. Poids**

m.14 Le poids total de l'épée prêt à être utilisé est inférieur à 770 grammes.

m3.2 3.2. Longueur

m.15 La longueur totale maximum de l'épée est de 110 cm.

**m3.3 3.3. Lame**

m3.3.1 m.16 1) La lame est en acier, à section triangulaire sans bords coupants et doit être réalisée selon les normes de sécurité annexées. On distingue deux méthodes de fabrication :

m3.3.1.a

a) Réalisation par forgeage d'un cylindre d'acier (voir figure a)

m3.3.1.b

b) Réalisation par pliage d'une tôle d'acier (voir figure b)

m3.3.2

2) Elle est aussi droite que possible; elle est montée la gorge au-dessus.

m3.3.3

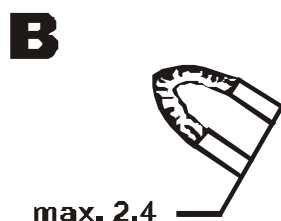
3) La longueur maximum de la lame est de 90 cm (entre les plans "a" et "b").

m3.3.4

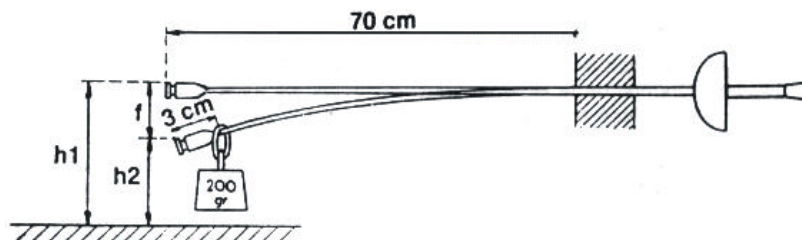
4) La largeur maximum de l'une quelconque des trois faces de la lame est de 24 mm.

Section de la lame

[Cf. m3.3.5]

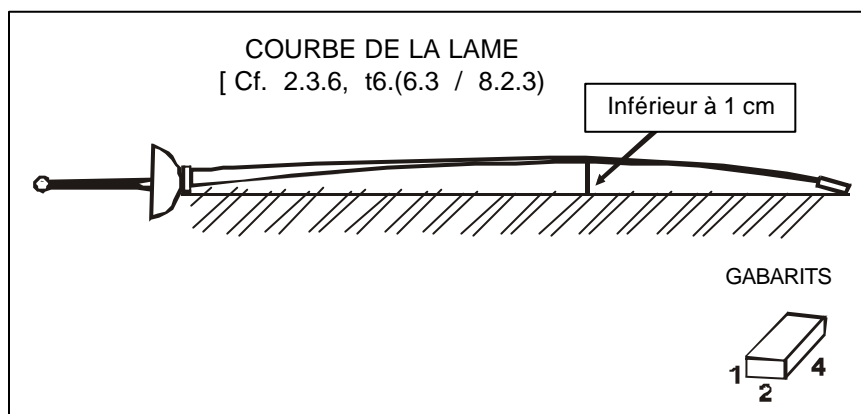


- m3.3.5** 5) La lame doit présenter une flexibilité correspondant à une flèche de 4,5 cm minimum et 7 cm maximum, mesurée dans les conditions suivantes:
- m3.3.5.a** a) la lame est fixée horizontalement à 70 cm de l'extrémité du bouton;
- m3.3.5.b** b) un poids de 200 grammes est suspendu à 3 cm de l'extrémité du bouton;
- m3.3.5.c** c) la flèche est mesurée à l'extrémité du bouton entre la position non chargée et chargée (voir schéma ci-avant).



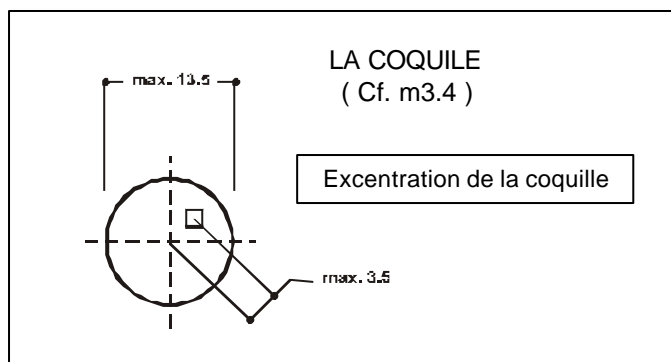
Flexibilité : $h1 - h2$
minimum : 4,5 cm
maximum : 7 cm

- m3.3.6** 6) La courbe éventuelle doit être régulière, sensible et continue et la flèche est en tout cas inférieure à 1 cm; elle n'est admise que dans le sens vertical et doit se trouver proche du centre de la lame.



m3.4 3.4. Coquille (Cf. m1.5)

- m3.4.1** **m.17** 1) La coquille, dont le bord doit être circulaire, doit passer à travers un cylindre de 13,5 cm de diamètre sur 15 cm de longueur (gabarit), la lame étant parallèle à l'axe du cylindre.
- m3.4.2** 2) La profondeur de la coquille (distance entre les plans b) et c) est comprise entre 3 et 5,5 cm (Cf. m1.3.4).
- m3.4.3** 3) La longueur totale entre les plans a) et c) ne peut jamais dépasser 95,5 cm (Cf. m1.3.(4 / 6).
- m3.4.4** 4) L'excentration (distance entre le centre de la coquille et le point où la lame passe à travers celle-ci) est autorisée si elle n'est pas supérieure à 3,5 cm.



m3.5 3.5. Fils électriques

- m3.4.1 **m.18** 1) L'épée porte, collés dans la rainure de la lame, deux fils électriques reliant le bouton à deux des broches de branchement à l'intérieur de la coquille et constituant le circuit actif de l'épée.
- m3.4.2 2) La masse de l'épée est reliée à la troisième broche de branchement de l'épée.

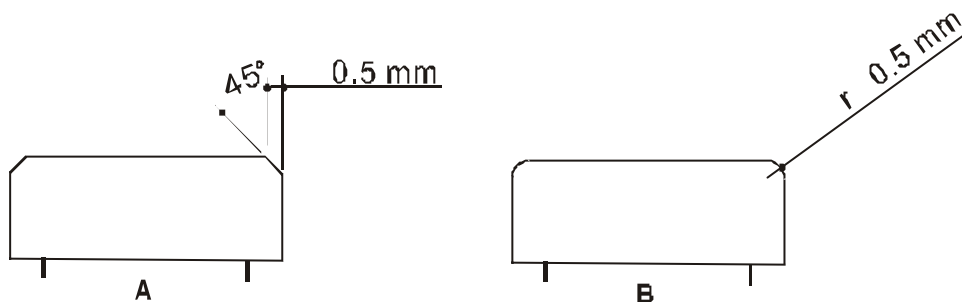
m3.6 3.5. Pointe d'arrêt et bouton

m.19 Le bouton électrique se termine par une pointe d'arrêt qui doit répondre aux conditions suivantes.

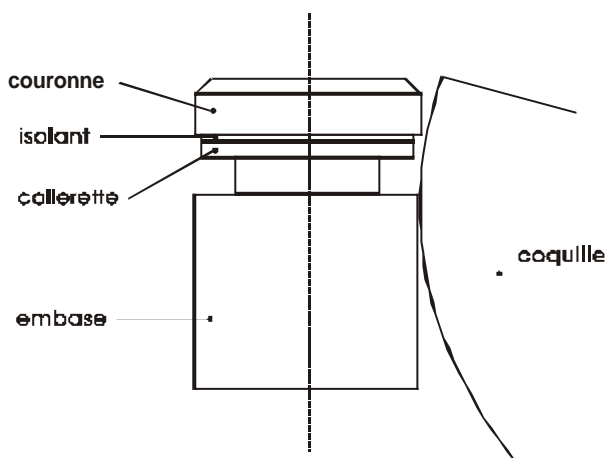
m3.6.1 3.6.1. La pointe d'arrêt

m3.6.1.1 1) La pointe d'arrêt est cylindrique. Sa face avant est plate et perpendiculaire à l'axe. Au bord elle présentera soit un arrondi de 0.5 mm de rayon, soit un chanfrein à 45° de 0.5 mm.

m3.6.1.2 2) Le diamètre de la couronne de la pointe d'arrêt est de 8 mm avec la tolérance de + ou - 0,05 mm. Le diamètre de l'embase ne peut être inférieur à 7,7 mm.



m3.6.1.3 3) La collerette guidant la pointe d'arrêt ainsi que toute plaque isolante doivent être suffisamment en retrait par rapport à la couronne (0,3 à 0,5 mm sur le diamètre sont recommandés) pour qu'il ne soit pas possible de provoquer un signal rien qu'en faisant glisser la pointe d'arrêt sous pression contre "la surface bombée" de la coquille (Cf. t.67/2a) (schéma ci-dessous).



m3.6.1.4 4) La course d'allumage doit être supérieure à 1 mm comme pour la pointe habituelle.

m3.6.2 3.6.2. La presssion

m3.6.2.1 1) La pression à exercer sur la pointe d'arrêt, nécessaire pour provoquer l'établissement du courant du circuit de l'épée et pour déclencher ainsi l'appareil, doit être supérieure à 750 grammes, c'est-à-dire que ce poids doit être repoussé par le ressort du bouton.

m3.6.2.2 2) Le poids utilisé pour le contrôle des épées des tireurs en piste est constitué par un cylindre de métal creusé sur une partie de sa longueur, d'un trou parallèle à ses bords ; ce trou, dans lequel est introduit le bout de la lame, doit être muni d'une gaine isolante pour que sa partie métallique ne risque pas d'établir un contact avec la masse de l'épée et de fausser ainsi les résultats du contrôle. Ce poids de 750 grammes fourni par le Comité Organisateur peut avoir une tolérance de + ou - 3 grammes.
Exemple : 747-753.

m3.6.3 3.6.3. Les courses

m3.6.3.1 1) La course de la pointe d'arrêt, nécessaire pour établir le courant du circuit de l'épée et déclencher ainsi l'appareil, dite course d'allumage, doit être supérieure à 1 mm.

m3.6.3.2 2) La course résiduelle de la pointe d'arrêt doit être inférieure à 0,5 mm (disposition aussi impérative que celle de la course d'allumage).

m3.6.3.3 3) Pour permettre le contrôle sur la piste, la course totale doit être supérieure à 1,5 mm (Cf. t.43).

m3.6.3.4 4) Lorsqu'il y a touche, le contact doit être établi.

m3.6.4 3.6.4. Les vis

m3.6.4.1 1) Il est interdit de régler la course d'allumage, la pointe étant assemblée sur l'arme en ayant recours à des vis ou tout autre dispositif extérieur.

m3.6.4.2 2) Une vis extérieure ou un dispositif similaire ne seront admis que s'ils servent à assurer l'assemblage de la pointe.

m3.6.4.3 3) La tête de la vis ou du dispositif ne devra jamais dépasser la face plate antérieure de la pointe et le logement dans cette face plate ne pourra dépasser 2 mm de diamètre.

m3.6.4.4 4) Les pointes d'arrêt doivent être maintenues dans le bouton, au moins en deux points également espacés, ou par un autre système après acceptation par la Commission SEMI.

m3.7 3.7. Fixation du bouton

m.20 Si l'embase du bouton n'est pas d'une seule venue avec la lame ou ne permet pas de conserver le plat du bout de celle-ci, le bouton doit être fixé par vissage sur le bout de la lame découpé et fileté en respectant les conditions suivantes.

m3.7.1 1) Seule la fixation par métal sur métal est normalement autorisée. Toutefois, la fixation par une matière isolante offrant une grande résistance mécanique pourra être autorisée après acceptation par la Commission SEMI.

m3.7.2 2) Seule est autorisée une soudure en étain très fusible, faite au fer à souder et servant seulement à empêcher le dévissage.

m3.7.3 3) Avant le filetage, le bout de la lame ne peut en aucun endroit présenter un diamètre inférieur à 4 millimètres et ceci, sans aucun garnissage, procédé strictement interdit.

m3.7.4 4) Le diamètre du noyau de filetage au bout de la lame ne peut être inférieur à 3,05 mm (filet SI 4 x 0,70).

m3.7.5 5) La partie de la lame sur laquelle le bouton s'adapte doit avoir une longueur de 7 à 8 mm, entièrement recouverte par le bouton. Il est recommandé de ne fileter que la moitié extrême de cette longueur. Sur l'autre moitié, le bouton présentera une surface lisse de 4 mm de diamètre, dans laquelle la partie correspondante de la lame doit entrer avec quelque pression.

m3.7.6 6) La rainure nécessaire au passage des fils du bouton doit être effectuée de façon à affaiblir le moins possible la section.

m3.7.7 7) Seuls les Membres de la Commission SEMI ou le Directoire technique peuvent exiger la vérification des points ci-dessus.

Chapitre 4

SABRE

m4.1 4.1. Poids

m.22 Le poids total du sabre prêt à être utilisé est inférieur à 500 grammes.

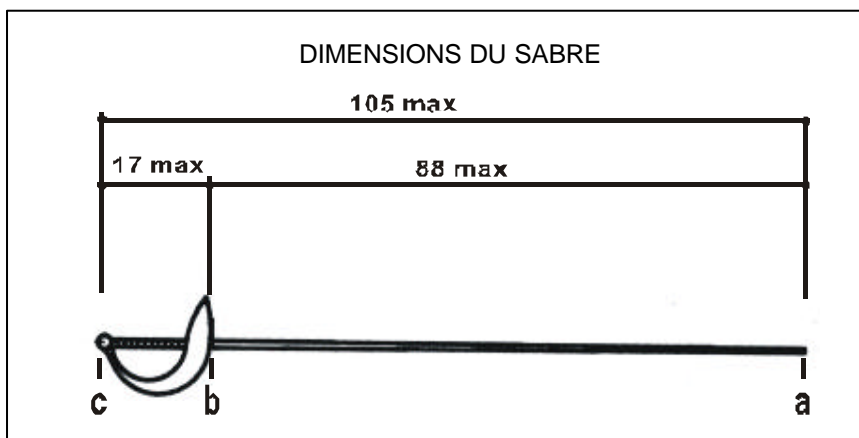
m4.2 4.2. Longueur

m.21 La longueur totale maximum du sabre est de 110 cm.

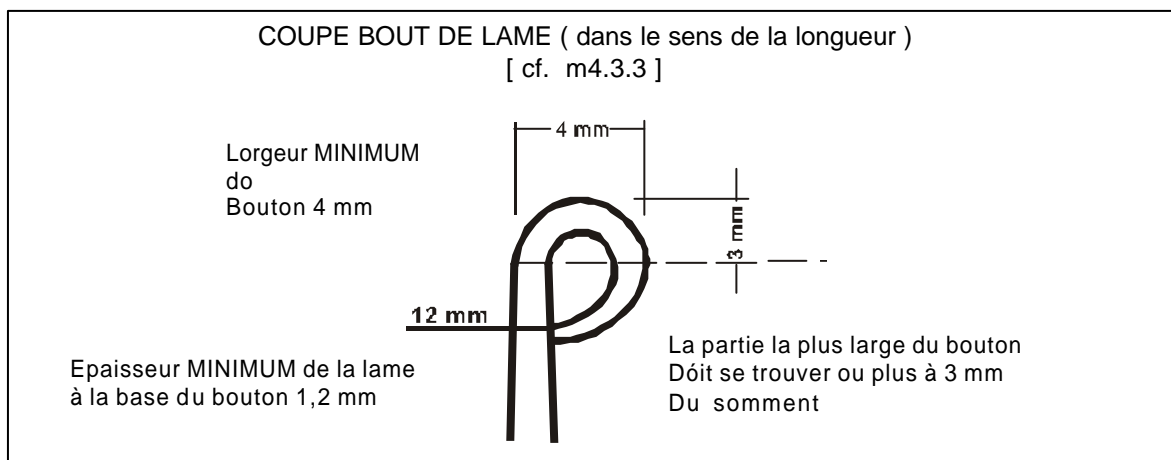
m4.3 4.3. Lame (Cf. croquis)

m4.3.1 m.23 1) La lame est en acier et de section à peu près rectangulaire.

m4.3.2 2) Elle a une longueur maximum de 88 cm.



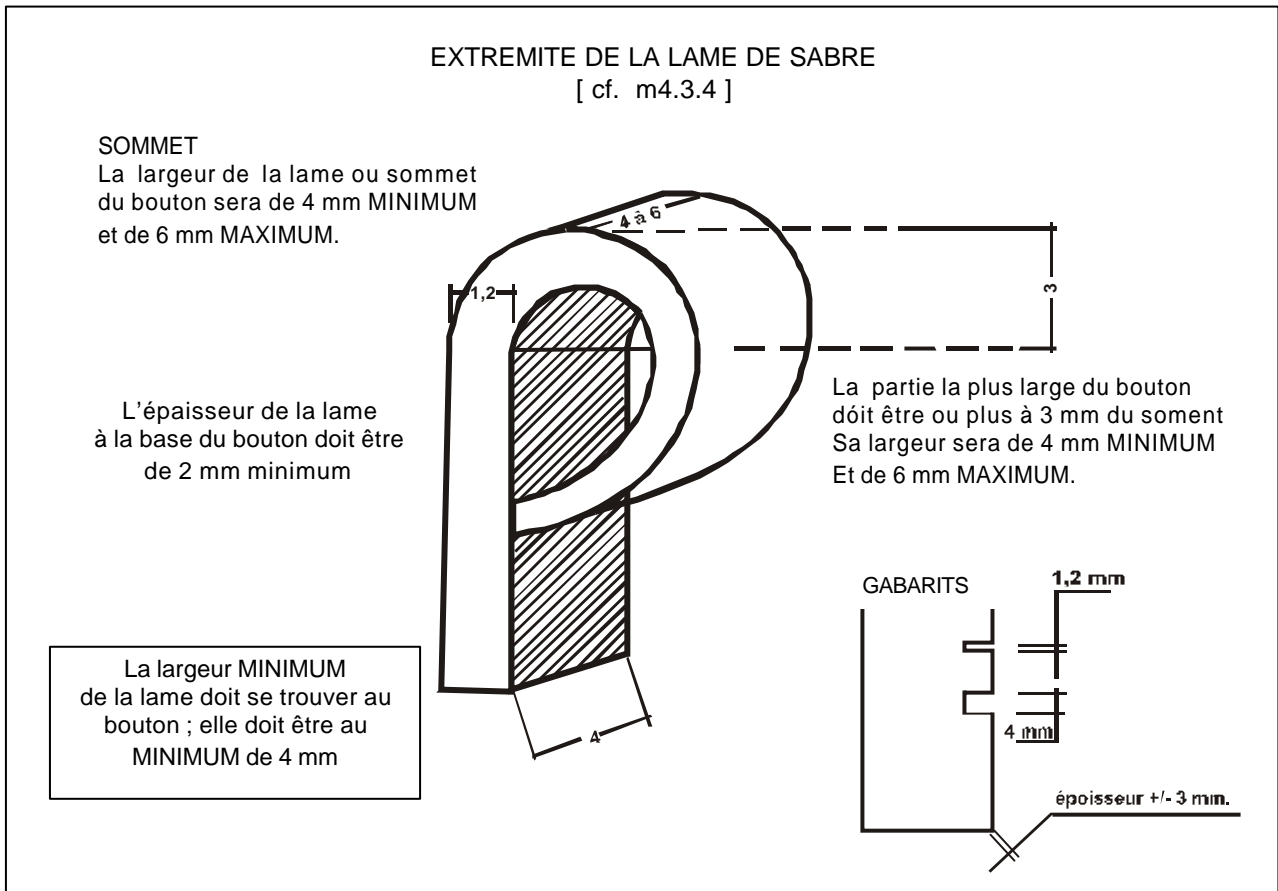
m4.3.3 3) La largeur minimum de la lame doit se trouver au bouton, elle doit être de 4 mm; son épaisseur, également immédiatement en dessous du bouton, doit avoir 1,2 mm au minimum.



m.4.34

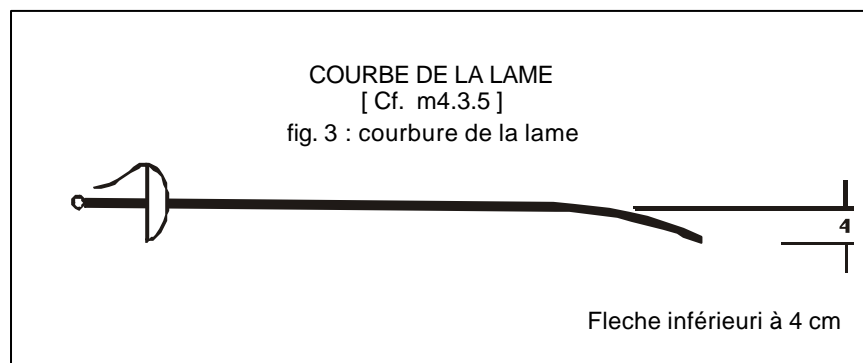
4) Son extrémité est repliée sur elle-même, ou d'une seule venue, pour former un bouton qui, vu du bout, doit présenter une section carrée ou rectangulaire de 4 mm minimum et de 6 mm maximum, la dimension maximum doit se trouver tout au plus à 3 mm du bout de la lame.

L'extrémité de la lame peut être réalisée aussi avec un bouton plein qui doit présenter la même section que le bouton replié (voir dessin).

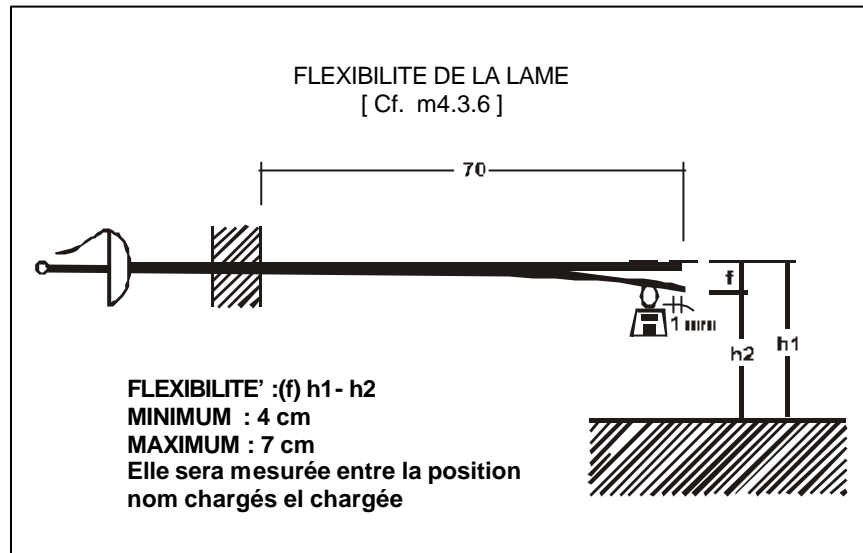


m4.3.5

5) Si la lame présente une courbure, elle doit être sensible, continue et présenter une flèche inférieure à 4 cm. Sont interdites les lames dont l'extrémité fait crochet ou qui s'infléchissent dans le sens de la taille



- m4.3.6** **6)** La lame de sabre doit présenter une flexibilité correspondant à une flèche de 4 cm minimum à 7 cm maximum, mesurée de la façon suivante :
- m4.3.6.a** **a)** la lame est fixée horizontalement à 70 cm de l'extrémité du bouton;
- m4.3.6.b** **b)** un poids de 200 grammes est suspendu à 1 cm de l'extrémité du bouton;
- m4.3.6.c** **c)** la flèche peut être mesurée à l'extrémité du bouton entre la position chargée et non chargée (voir croquis suivant).



m4.4 **4.4. Coquille (Cf. m1.5)**

- m4.4.1** **m.24** **1)** La coquille est pleine, d'une seule venue et extérieurement lisse. Elle présente une forme convexe continue, sans rebords ni trous.
- m4.4.2** **2)** Elle doit passer à travers un gabarit rectangulaire de 15 cm x 14 cm de section sur une hauteur de 15 cm, la lame étant parallèle à l'axe du gabarit.
- m4.4.3** **3)** Dans la coquille, il doit y avoir une prise pour pouvoir brancher la fiche du fil de corps selon le système prévu.
- m4.4.4** **4)** Les deux broches de la fiche du fil doivent être en contact direct avec la masse de la coquille, dans la prise du fil de corps, en faisant un circuit fermé à travers le fil de corps, l'enrouleur, le câble de liaison enrouleur - appareil.
- m4.4.5** **5)** La résistance dans l'arme ne peut dépasser 1 ohm.
- m4.4.6** **6)** L'intérieur de la coquille doit être complètement isolé à l'aide d'un vernis isolant ou d'un coussin.
- m4.4.7** **7)** L'extérieur de la coquille doit être isolé entre 7 et 8 cm à partir du pommeau.
- m4.4.8** **8)** La poignée et le pommeau doivent être complètement isolés.

